

**Le savoir-faire informatique domestique :
une typologie des relations entre conjoints.
Analyse croisée des discours époux/épouses**

Laurence LE DOUARIN *

Cette présentation reprend succinctement les propos d'un article publié dans la revue *Réseaux*, intitulé « Hommes, femmes et micro-ordinateur : une idéologie des compétences » (Le Douarin, 2004) mais présentent d'autres facteurs, inexplorés dans l'article, et proposés ici. Il s'agit d'étudier comment s'organisent les relations à l'objet technique – le micro-ordinateur – selon que l'on est homme ou femme, à la lumière des rapports sociaux de pouvoir et des relations d'échanges (à travers la notion de *dette* notamment). Les résultats que je vais vous exposer, ici, s'appuient sur une enquête portant sur un échantillon de 24 familles qui résident en région parisienne et dont les origines sociodémographiques sont relativement diversifiées (avec une prédominance cependant des catégories supérieures telles que les cadres, les artisans ou les chefs d'entreprise, les enseignants, etc.).¹ Cette recherche s'appuie sur 79 entretiens individuels et semi-directifs menés auprès de chacun des membres qui compose la famille.

Quand on s'intéresse aux usages sexués des TIC, on retrouve une distinction banale quant à la distribution des usages et des compétences, concluant à leur nature différenciée selon les sexes. Les hommes n'hésiteraient pas à se confronter aux arcanes de la machine alors que les femmes utiliseraient davantage les logiciels. Les filles, constate-t-on, développeraient une moindre connaissance du contenu de la technique, s'adonneraient à des usages pragmatiques et s'investiraient peu dans le dialogue avec la machine (Pasquier, Jouët, 1999).

Ainsi, semble légitime l'idée selon laquelle il existerait des affinités propres à chaque sexe envers la technique. Mais, à y regarder de plus près, cette description des faits n'est pas conforme à la réalité telle que je l'ai observée dans mon étude, laquelle nous donne un éventail beaucoup plus complexe de la relation des individus à l'ordinateur. En plaçant la distribution des compétences et des usages sous la dépendance des logiques familiales, on comprend mieux (au sens webérien) les rapports que les hommes et les femmes entretiennent avec la micro-informatique.

L'ordinateur exige – sans s'y réduire – un cadre de fonctionnement. Pour le maîtriser, il nécessite un ensemble de savoir et de savoir-faire qui ne sont pas sans incidence sur la répartition des compétences. Il place notamment l'utilisateur dans un « état de veille » (Boullier, Charlier, 1997), en l'obligeant sans cesse à suivre les évolutions constantes et le renouvellement des savoirs. A défaut, l'expert de la famille peut ne plus incarner celui-qui-sait, être concurrencé par d'autres sources d'information plus fiables et devenir tout au plus celui qui vulgarise un état de savoir déjà périmé. Cependant, dans certaines familles, peu importe le niveau de compétence supposé, « *c'est parce que je suis l'époux, le père ou l'aîné*

* Post-doc France Telecom Recherche et Développement. Docteure en sciences sociales. Membres des laboratoires COSTECH (UTC), GEPECS (Paris 5) et du laboratoire « Communication et politique (CNRS). Adresse électronique : laurence.ledouarin@free.fr.

¹ Selon l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCVM) de l'INSEE, la part des ménages équipés en micro-ordinateurs a presque doublé entre mai 1998 et mai 2002, passant de 19 % à 37 %. Les foyers les mieux équipés restent encore ceux des cadres (64 %) et des professions libérales (50 %).

de la fratrie que j'endosse le rôle d'expert en informatique voire que je maintiens l'illusion d'être compétent en la matière. »

En comparant les opinions que chaque protagoniste porte sur ses propres compétences informatiques et sur celles de son conjoint, on saisit la façon singulière dont s'articulent les rapports sexuellement différenciés à l'ordinateur. C'est à partir de ce dispositif de mouvement identitaire que j'ai élaboré une typologie des relations de compétences entre conjoints.

J'ai distingué deux grandes variantes désignées sous les titres de compétence affirmée et de compétence équivoque. La *compétence affirmée* est celle où la supériorité masculine va de soi. Nous sommes alors dans une relation hiérarchique où l'homme est le maître supposé savoir. La *compétence équivoque* représente le phénomène inverse : une volonté existe de nier la hiérarchie des compétences entre l'homme et la femme. On entre ici dans l'espace de l'égalisation des statuts.

Compétence affirmée (cf. graphique 1)

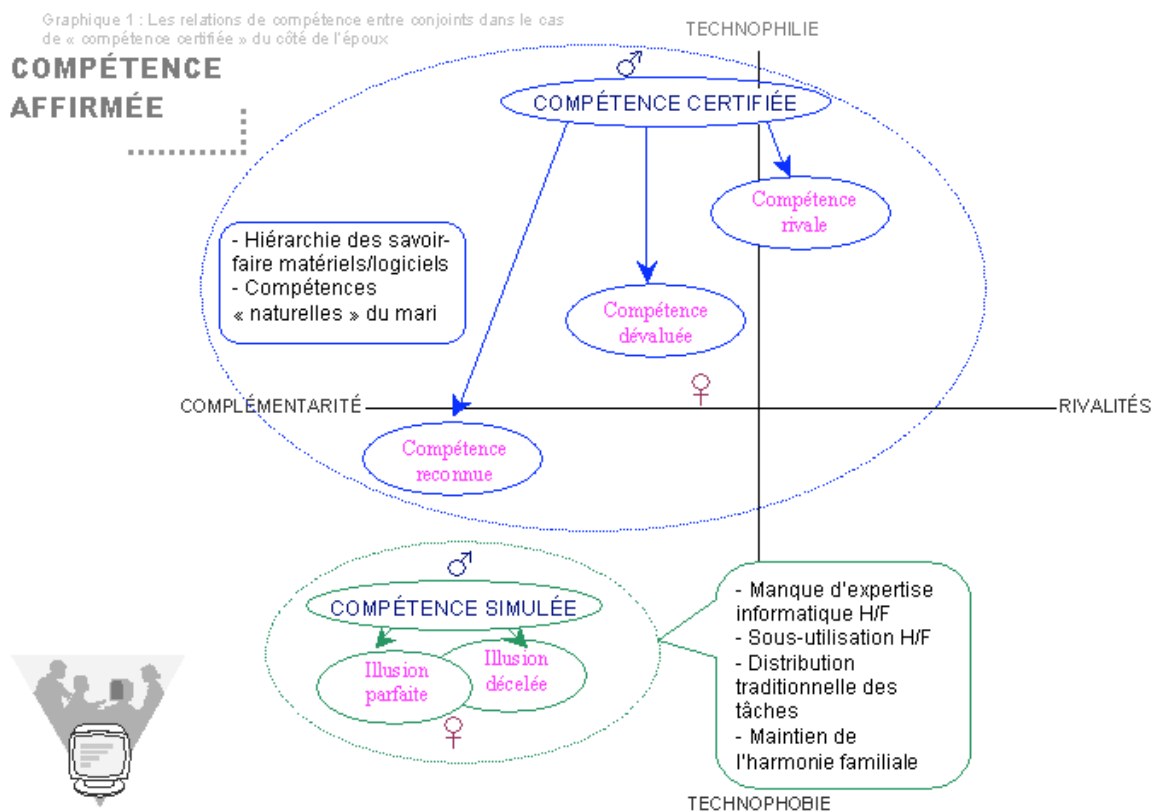
La *compétence affirmée* se décline selon deux modalités : *compétence certifiée* et *compétence simulée*.

Compétence certifiée

C'est le cas où le mari dispose d'un niveau de compétence, certifié par des diplômes ou des formations, qu'elles soient institutionnelles ou personnelles (autodidacte). L'époux se qualifie de curieux de la technique, souhaitant la dominer. Il reste relativement autonome dans le niveau de prise en charge et veut maîtriser l'engin seul. Ainsi, a-t-il installé la machine et les logiciels à domicile, souvent, sans l'aide d'un tiers. La plupart (plus de $\frac{1}{2}$) l'utilisent au sein de la sphère professionnelle. Ils lisent régulièrement des revues, bricolent leur ordinateur, voire connaissent quelques rudiments de programmation.

Les représentations que les hommes édifient à leur sujet se réfractent chez les femmes selon différentes manières. La majorité d'entre elles font écho à cette image complémentaire entre un homme maître de la technique et une femme qui lui reste étrangère [graphique 1 : Compétence reconnue]. Dans ce cas, elles affirment utiliser peu le micro et ne pas s'attarder à en comprendre le fonctionnement. Elles occultent parfois leurs propres savoir-faire et instaurent une hiérarchie entre les savoirs relevant des logiciels de bureautique et ceux relevant de la programmation et du « bidouillage » informatique. Elles s'installent souvent dans une relation de substitution au sens où elles laissent leur conjoint « faire à la place de » en lui déléguant leurs propres travaux informatiques.

D'autres cherchent à se poser comme rivales potentielles sur le chemin des savoirs informatiques [graphique 1 : Compétence rivale]. Elles se qualifient plutôt de « technophiles », relativement expérimentées et autonomes vis-à-vis de l'informatique. Cependant, elles ne remettent pas totalement en cause l'expertise de leur conjoint. La hiérarchie qu'elles instaurent, elles-aussi, entre les différents niveaux de compétence (bricolage, programmation, utilisation de logiciel) les placent dans une position inférieure : « *Il s'y connaît plus que moi du fait qu'il a fait de l'informatique et qu'il sait programmer. Au niveau des logiciels, j'en utilise plus facilement que lui [...]. D'ailleurs, je pense qu'au niveau des logiciels, c'est moi qui s'y connais le plus... Je suis assez autonome...* » (Ballet Lara, 35 ans, sans emploi). Il reste que Lara considère son époux comme plus « compétent » dans le rapport qu'il tisse avec la machine. « *C'est lui l'expert !* » argue-t-elle. Elle reste impressionnée par les « capacités naturelles » de ce dernier et ne lève pas l'étendard de la révolte jusqu'au bout.



D'autres, enfin, déclarent douter des compétences de leur compagnon. Elles cherchent à repérer ses lacunes [graphique 1 : Compétence dévaluée], non pas dans le dessein de destituer celui-ci de son piédestal, mais plutôt en vue qu'il réaffirme sa toute-puissance. Dans la famille Ramirez, la contestation de Lilie (technico-commerciale, 29 ans) est, certes, déclarée mais demeure ambivalente. Elle oscille entre le fait d'admirer son ami Charlie (artisan, 30 ans), en tant qu'autodidacte, et celui de récuser ses compétences en soulignant, par exemple, combien il sollicite l'assistance de ses copains. Mais, la manière dont Lilie met en scène ses propres compétences, lors d'une soirée entre amis, lui permet de se valoriser aux yeux de son conjoint et de susciter sa fierté. Et, d'une certaine façon, l'élève exalte la gloire du maître : *Je crois qu'il aime bien me voir devant l'ordinateur ! L'autre jour, on est allé dîner chez un couple d'amis et ils demandaient des conseils pour acheter une machine. Ils ont halluciné parce qu'ils ont trouvé que je m'y connaissais vachement ! Pourtant, mes connaissances sont vraiment basiques, mais y'a pire que moi. Charlie était fier ! Et il disait que c'était grâce à lui. Ben, c'est vrai un peu parce que je ne m'y serais jamais intéressée de moi-même...* » Sa valorisation ne fait pas d'elle une rivale du mari. Elle constitue, au contraire, la preuve de la réussite de celui-ci comme professeur.

Cette première forme de relation de pouvoir est celle qui semble *légitime et rationnelle* et qui s'appuie sur la compétence technique de l'époux. Mais les choses ne sont pas si simples car cette compétence peut ne pas être « réelle » mais seulement une image que se semblent se partager l'homme et la femme.

Compétence simulée

Prenons le cas du type « Compétence simulée ». Il s'agit d'un jeu de rôle où l'incompétence réelle du mari va se dissimuler sous des masques qui éviteront que soit mise en question sa supériorité hiérarchique dans le domaine. Deux cas de figure se dessinent. Premièrement, le manque d'expertise peut être parfaitement dissimulé et le mari conserve

alors le statut de « celui-qui-sait » [graphique 1 : Illusion parfaite]. Dans la famille Belin, le père (gérant de société, 53 ans) est considéré comme l'expert technique alors que, selon toute vraisemblance, il ne s'y connaît guère. « *Je connais très mal. Je m'en suis un peu servi au bureau mais, maintenant, je suis arrivé à un poste où je fais faire les choses par ma secrétaire.* » Pour dissimuler son manque d'expertise, l'époux évite de trop l'utiliser à la maison en vue d'esquiver toute difficulté à surmonter une panne informatique. Il souhaite aussi sauver la face et conserver son « pouvoir réputationnel », c'est-à-dire l'attribution manifeste de son autorité dans le domaine. À lui la technique et, dans une association complémentaire et selon une spécialisation des rôles fonctionnels, c'est à son épouse que revient la tâche de s'occuper de l'éducation des enfants et de l'intendance du *domus*. Deuxièmement, le manque d'expertise est découvert [graphique 1 : Illusion décelée]. Cependant, devant le doute, certaines épouses garderont le silence pour conserver l'harmonie familiale. Il ne s'agit pas de relever les faiblesses du « maître » mais au contraire les occulter dans un jeu de complémentarité.

Compétence équivoque (cf. graphiques 2 et 3)

Après avoir esquissé le cadre de la *compétence affirmée*, voyons ce qu'il en est de ce que j'ai désigné sous l'expression de *compétence équivoque*. C'est celle où le mari n'est pas assuré de sa propre compétence et refuse d'être le détenteur du savoir informatique. Équivoque, parce qu'il n'existe pas de relation hiérarchique fondée sur l'inégalité des aptitudes (ainsi perçue par les individus du premier type *compétence affirmée*). Les avis concernant la distribution des compétences sont bien moins tranchés que dans les cas précédents. Le fait que chacun des membres du couple dispose d'un niveau de compétence (ou d'incompétence ?) relativement équivalent rend donc difficile toute désignation d'un maître puisque le savoir-faire de l'époux demeure concurrencé par celui de sa compagne. La *compétence équivoque* se décline selon les deux modalités suivantes : *compétence déniée* et *compétence concédée*.

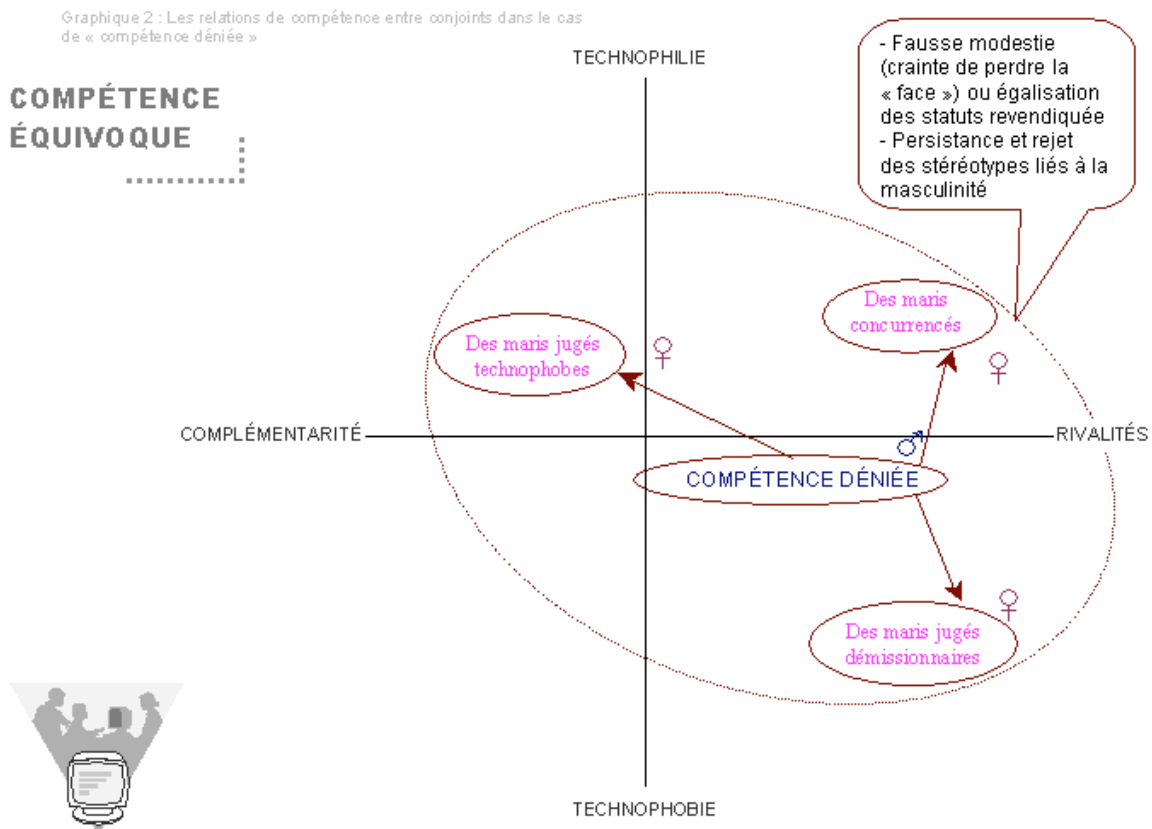
Compétence déniée (cf. graphique 2)

C'est celle où l'époux, quel que soit son niveau de compétence, refusera d'être « celui qui sait » et d'assumer pleinement l'édification d'un statut qu'il sait menacer. Devant ce déni de compétence, les épouses, dans le cadre restreint de notre échantillon, se comportent de trois manières.

Soit elles font écho aux discours de l'époux [graphique 2 : Des maris jugés technophobes] et, selon une logique de complémentarité « inversée », elles vont prendre en charge l'univers technique (changer les ampoules, bricoler voire s'occuper de l'entretien de la voiture). Leur mari les encourage à s'occuper librement des activités manuelles, à se former à la micro-informatique et à en assurer pleinement la maintenance. Néanmoins, tout cela s'accompagne d'un discours de légitimation qui rappelle le lien socio-technique caractérisant la Grèce antique : d'un côté, il y a le philosophe [l'homme] qui participe à la compréhension du monde et dévoile ses mystères ; de l'autre, le technicien [la femme] qui participe de l'activité manuelle et servile. Cela dit, même si les épouses jugent avec modestie leur niveau de compétence, elles éprouvent un certain plaisir à promouvoir leurs habiletés en la matière.

Soit elles lui reprochent cette démission comme une trahison de son statut [graphique 2 : Des maris jugés démissionnaires]. Il y a là comme un paradoxe puisque la constellation familiale désigne le père comme *référent* technique, c'est-à-dire comme celui à qui on attribue une tâche selon les aspirations que l'on projette en lui, alors que lui-même rejette cette image. Ce dernier est en effet soumis à un ensemble d'obligations visant à répondre aux attentes exprimées par son entourage et aux cadres sociaux qui imposent une

certaine conduite (par exemple, l'association entre technique et masculinité). Dans ce cas, l'épouse n'est pas dupe. Elle mesure le savoir-faire limité de son époux et sait combien il assume davantage que ce dont il se sent capable. Il reste que, selon elle, ce dernier a déjà su apporter la preuve d'une certaine habileté quand il s'agissait de résoudre des pannes informatiques. D'une certaine manière, si l'on reprend la typologie de Christian Le Bart (Le Bart, 1992), s'interrogeant sur le métier des élus locaux et principalement du maire, le mari bénéficie d'un « pouvoir imputé », à la lumière des actions qu'il a déjà produites. On peut se demander si le déni formulé par le mari ne traduit pas la crainte d'une humiliation qui détruirait la distance qu'imposent son rôle marital et sa paternité. La revendication qu'il n'est pas tout-puissant ne peut donc qu'ajouter la modestie à sa gloire.



Cependant, on ne peut exclure une autre hypothèse : celle où le mari assume les relations égalitaires et refuse la maîtrise qu'on lui attribue. Il ne souhaite pas céder aux exigences de son entourage et rappelle qu'il n'a ni le monopole du savoir ni un goût prononcé pour les tâches informatiques. Prenons le cas de la famille Brique au sein de laquelle l'ordinateur fut acquis pour permettre à l'époux de prolonger à domicile une formation dont il bénéficiait en vue d'une reconversion professionnelle. L'épouse (secrétaire, 37 ans) regrette le détachement dont fait preuve désormais son époux (ouvrier-technicien, 39 ans) vis-à-vis de l'informatique, d'autant plus que l'achat du micro fut le fruit d'une longue négociation. Etant donné le coût investi pour cette famille aux revenus modestes, cet achat ne fut possible qu'en échange de sacrifices de la part des autres membres de la famille. « *On aurait pu faire autre chose avec l'argent qu'on a mis dans l'achat de l'ordinateur !* », « *Moi, l'ordinateur, il n'y aurait eu que moi, je ne l'aurais pas acheté !* », s'exclame Christelle Brique. « *On ne pouvait pas utiliser l'ordinateur. Il était prioritaire. On attendait qu'il ait fini !* », dit-elle. Plus loin, elle raconte les scènes de repas perturbées par l'absence de son époux, pris dans les filets de la machine : « *Il ne mangeait plus avec nous. Donc je mangeais avec les enfants et lui mangeait*

après, parce qu'il était en plein boom ! » On ne peut s'empêcher d'observer une certaine amertume chez Mme Brique dont on sent combien l'achat du micro relève plus d'un caprice et d'une initiative individuelle que d'une réelle valeur ajoutée pour la famille. D'une part, son époux a rapidement délaissé la pratique informatique et, d'autre part, il ne connaît pas toujours les réponses aux problèmes techniques alors que le cœur de la famille pensait pouvoir y prétendre (car, après tout, l'acquisition fut légitimée par le dessein de M. Brique de se former). Cette situation peut entraîner des scènes de conflits puisque, d'une certaine façon, il rompt la dynamique d'échange des services attendus. L'époux souhaiterait alors cultiver davantage son autonomie par rapport aux contraintes familiales.

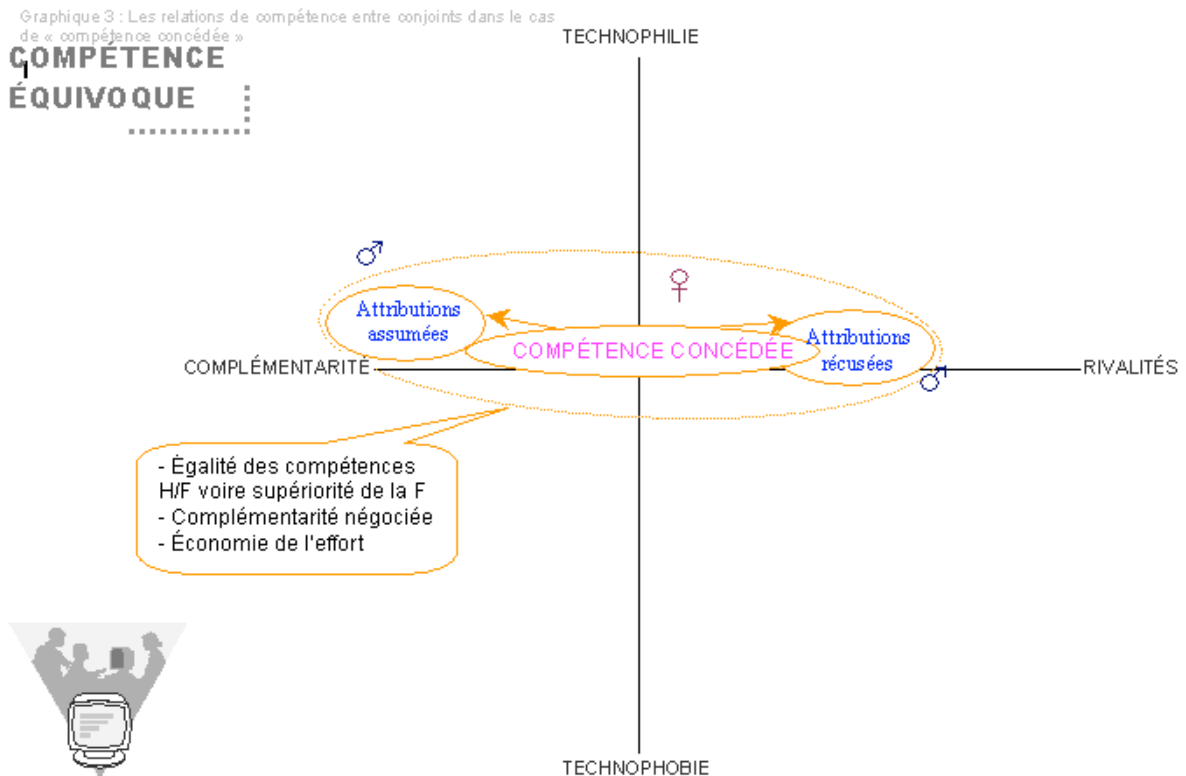
Les choses sont complexes. D'un côté, c'est parce que l'époux se sent redevable envers les membres de sa famille qu'il tente de s'acquitter de sa *dette* par des services rendus, tout en signifiant qu'il ne peut rendre *plus* que ce qu'il a reçu. Il estime ne pouvoir répondre à toutes les attentes puisque ses compétences restent limitées. De l'autre, ne supportant plus l'état de *dette* et le sentiment de dépendance, il considère parfois donner beaucoup plus qu'il ne peut et s'arrange ainsi pour inverser l'état d'endettement. D'une certaine façon, on se retrouve tantôt dans une situation d'endettement mutuelle positif où chacun des protagonistes mesure combien l'autre donne toujours plus, ce qui rend la dette insolvable, tantôt dans une situation d'endettement mutuelle négatif où chacun a le sentiment d'être lésé dans l'échange et que l'autre rend toujours moins qu'il n'a reçu (Godbout, Charbonneau, 1993 ; Godbout, 1994). Le déni de compétences associé au refus d'assumer la charge du micro manifeste d'une certaine façon le passage d'un type d'endettement à un autre. Pour maintenir l'état d'endettement mutuel positif, il faudrait que, d'une certaine manière M. Brique donne un *minimum* pour que son épouse conserve le sentiment que ce *minimum* représente déjà *beaucoup* et bien plus qu'elle ne peut offrir. Que le mari assume les tâches informatiques en soulignant la modestie de son savoir assurerait l'équilibre : A (l'époux) considère que B (sa partenaire) donne plus parce qu'elle assume d'autres tâches et privilégie l'épanouissement de son époux au détriment du sien ; B (l'épouse) considère que A (son compagnon) donne plus parce qu'il prend en charge une activité qui réclame un apprentissage et un investissement fort (un « état de veille ») qu'elle ne pourrait elle-même endurer alors qu'il a perdu le goût et le plaisir de dompter la machine. En même temps, dans cette famille, il semble que cet équilibre ne peut exister que s'il est fragile, une fragilité « utile » dans la mesure où l'alternance avec l'endettement négatif permet, en fin de compte, de conforter l'idée que l'autre donne beaucoup.

Soit, enfin, les épouses refusent toute relation hiérarchique qui placerait le niveau des compétences de leur époux à un niveau différent du leur. Certes, les compétences de chacun peuvent être de *nature* différente et offrir des services spécifiés, mais elles se situent, dans les perceptions de chacun, à une même échelle de *valeurs*. En ce sens, les femmes rivalisent en opposant leurs propres compétences (ou celles d'un tiers) pour prévenir toute relation de dépendance à l'égard de leur conjoint [graphique 2 : Des maris concurrencés]. Dans ce cas, il n'y a ni affirmation d'un pouvoir masculin, ni inversion apparente par l'affirmation d'un pouvoir féminin. Chacun semble disposer de ses propres territoires de compétence qu'il peut transmettre. On assiste parfois à une « joute des savoirs-faire » où chacun vise à démontrer l'étendue de ses capacités. Dans la famille Billet, l'épouse (vacataire, 34 ans) refuse d'entrer dans une relation d'apprentissage (par nature asymétrique) avec son époux (enseignant, 41 ans), à moins qu'elle ne soit la seule pédagogue. Cette reconnaissance réciproque des compétences de chacun n'empêche pas de remarquer l'ombre d'un autre pouvoir masculin, posé comme compétence suprême : celui du père de Mme Billet. Ce dernier intervient comme s'il revêtait la fonction d'arbitre désignant le vainqueur dans le combat des savoirs. « *C'est mon père qui le dit !* », s'exclamera Mme Billet, en pleine discussion animée avec son

conjoint, pour légitimer ses propos sur les raisons du dysfonctionnement de leur lecteur CD-ROM. Cette sur-compétence semble être vécue par l'époux comme une dévalorisation et un désaveu de sa compétence. Son statut menacé, M. Billet préfère nier sa compétence et se retirer de la compétition. Citons son épouse : « *Quand j'ai besoin de conseils, je préfère demander à mon père. Il passe énormément de temps avec les ordinateurs, il s'y connaît mieux en informatique ! C'est lui l'expert et mon mari sait bien qu'il s'y connaît moins. D'ailleurs, mon mari lui demande des conseils aussi !* »

Compétence concédée (cf. graphique 3)

C'est le fait pour la femme – qui, sur le plan professionnel, dispose de savoir et de savoir-faire informatiques analogues voire supérieurs à ceux du mari – de concéder au sein de la famille le domaine de l'informatique à son époux. La femme élève celui-ci au rang de *responsable* informatique dans un jeu de complémentarité qui ratifie non pas le discours sur l'inégalité des hommes et des femmes devant la technique mais le choix d'une économie relationnelle où chaque protagoniste s'acquittent de ses droits et de ses devoirs envers la constellation familiale. Cette délégation du savoir se produit même si, par ailleurs, l'époux n'est jamais assuré de son savoir-faire et qu'il regrette de devoir assumer cette responsabilité. Il ne s'agit ni d'un « pouvoir réputationnel », ni d'un « pouvoir imputé » dont bénéficie le mari. Je dirais plutôt que, dans cette configuration conjugale, il s'agit d'une quête de répartition équilibrée des tâches où l'épouse joue le rôle d'arbitre et de régulatrice (au point qu'on pourrait parfois la confondre avec un tyran domestique alors qu'elle revêt plutôt la fonction d'animatrice et de *leader démocratique*, attribuant les fonctions après discussion et négociation entre les membres du groupe familial). Dans la famille Kinot, il n'y a pas à proprement parler de spécialisation des activités domestiques entre les membres de la famille. On organise des tours de rôles : mettre la table, remplir le lave-vaisselle, aller chercher les enfants à l'école, vaquer à des occupations personnelles, etc., tout cela suppose une alternance entre les différents protagonistes de la famille (les enfants sont sollicités). Pourtant, concernant l'informatique domestique, c'est au mari que revient la responsabilité de s'en occuper. Pour ces couples, ce n'est pas tant – dit-on – l'harmonie familiale calquée sur un modèle traditionnel que l'on cherche à préserver, ni l'affirmation d'une suprématie masculine, mais une gestion des efforts et des responsabilités de chacun. En effet, se tisse un rapport de don-contre don entre les conjoints, chacun assumant spécifiquement une tâche qui lui déplaît le moins : au mari l'informatique et les courses (tous les samedis matin), à l'épouse la préparation quotidienne du dîner (le repassage étant relégué à une aide ménagère : « *Pour le repassage, c'est réglé ! On a trouvé quelqu'un pour le faire...* », nous-dit Mme Kinot – ingénieur en informatique, 43 ans). Ici, pas d'alternance négociable même si, en fin de compte, il revient à l'épouse de prendre en charge un rôle fonctionnel moins « marginal » (en terme de temps) que le travail de bricolage informatique et l'activité des courses hebdomadaires. Dans cette configuration, soit les époux assument l'attribution des savoir-faire qui, d'une certaine manière, les gratifie [graphique 3 : Attributions assumées]. Soit ils s'en accommodent avec regret, travaillés qu'ils sont par le mouvement d'égalisation des statuts [graphique 3 : Attributions récusées]. En effet, même si, ici, le couple se définit sur un modèle égalitaire et contractuel, il reste que les formes du contrat rappellent des configurations passées, renouant le lien entre masculinité et technique. On voit combien une société n'est jamais contemporaine d'elle-même. Notre temps charrie des images diverses, voire contradictoires, comme si le contemporain n'existait que de se nourrir des imaginaires passés, quitte à leur assigner un sens nouveau pour que chacun définisse ses contours personnels.



On voit aussi combien la notion de *vécu* concernant la distribution des tâches est essentielle. Certes, l'analyse en terme de *dette* semble incompatible avec celle de l'égalisation au sein de la démocratie familiale. En effet, être quitte dans l'échange entraîne une rupture de ce dernier. Cependant, dire : « J'ai le sentiment d'en faire toujours plus que mon mari sur le plan des tâches ménagères », n'est pas de même nature que de dire : « Oh, c'est fifty-fifty ! » même si la réalité objective est tout autre et que, en fin de compte, persiste une alternance dans l'état d'endettement dans un souci d'équivalence. Quand nous rencontrons la notion de contractualisation et d'équilibre, il faut noter toute l'ambiguïté. Les partenaires, en effet, pensent l'équilibre en terme d'échange réciproque de services. Mais, en réalité, il s'agit d'une évaluation purement subjective des partenaires. Quelle que soit la nature du contrat, il n'existe pas de norme objective qui mesure l'égalité des échanges. Dans notre analyse, nous en resterons au système des représentations des agents sociaux, c'est-à-dire à la façon dont ils pensent et organisent leur parité. En s'éloignant d'une observation comptable de la répartition des tâches ménagères (dont l'intérêt est majeure, entendons-nous bien), on ouvre une autre perspective dans la compréhension de la conjugalité. Comme le souligne François de Singly (de Singly, 2001) : « Ces enquêtes quantitatives – comme l'enquête emploi du temps – tendent à favoriser cette interprétation puisque est saisi, non le sens subjectif, mais le sens objectif de la conduite. » Il ajoute : « Le fait de compter est en cohérence avec une perspective en termes d'inégalités et de domination. » On le voit dans la famille Kinot, alors que, objectivement, l'épouse s'adonne quotidiennement aux préparations culinaires, subjectivement, elle considère le partage comme équitable et juste (il en aurait été tout autrement si elle avait dû prendre en charge le repassage). L'époux (chargé de mission, 44 ans) quant-à-lui, objectivement, s'occupe d'essuyer les ratages informatiques, de la maintenance des micro-ordinateurs et illumine chaque samedi matin par les néons du supermarché, subjectivement, il trouve plutôt injuste que son épouse lui délègue les activités informatiques alors qu'elle dispose de compétences supérieures pour le faire, comme si leur couple était calqué sur un modèle traditionnel (ce qu'il rejette).

Conclure

À travers ce panorama des relations d'expertise possible, on découvre combien la compétence ne relève pas d'indicateurs « objectifs », mais s'inscrit davantage dans une dynamique de reconnaissance. Chaque acteur tisse son rapport à la machine en fonction de la place qu'il occupe dans la constellation familiale. Les relations de compétence s'appuient donc sur des distributions de rôles et des processus identitaires.

Notices

- BOULLIER (D.), CHARLIER (C.) (1997), À chacun son Internet. Enquête sur des usagers ordinaires, *Réseaux*, 86, 159-181.
- GODBOUT (J. T.), CHARBONNEAU (J.) (1993), La dette positive dans le lien familial, *Revue MAUSS*, n° spécial « Ce que donner veut dire », 235-256.
- GODBOUT (J.) (1994), L'état d'endettement, *La Revue du MAUSS*, 4, 205-219.
- HOSCHSCHILD (A. R.) (1989), The Economy of Gratitude, in FRANKS (D. D.), MCCARTHY (E. D.) (eds.), *The sociology of Emotions*, Greenwich, JAI Press, 95-113.
- LE BART (C.) (1992), *La rhétorique du maire entrepreneur*, Paris, Pédone.
- LE DOUARIN (L.) (2004), Hommes, femmes et micro-ordinateur : une idéologie des compétences, *Réseaux*, n° « Internet en famille », 123, 149-174. Cf. <http://reseaux.e-revues.com/>
- PASQUIER (D.), JOUËT (J.) (1999), « Les jeunes et la culture de l'écran », *Réseaux*, 92-93, 25-102.
- SINGLY (de) (F.) (2001), Charges et charmes de la vie privée, in LAUFER (J.), MARRY (C.), MARUANI (M.), *Masculin-féminin: questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 149-167.
- VAN ZONEN (E.) (2002), [Gendering the internet : claims, controverses and cultures](#), *European Journal of Communication*, vol.17 (1), 5-23.
- WIDMER (E.), KELLERHALS (J.), LEVY (R.) (2003), *Couples contemporains. Cohésion, régulation et conflits*. Une enquête sociologique, Suisse, Seismo.